

# LA LETTRE DU



## SNUipp 67 infos    Lettre N° 55 du 29/05/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

En 2009/2010 ...pour agir collectivement → j'y pense déjà et ... je n'oublie pas!    [Je me syndique au SNUipp67...](#)

**Dès maintenant , syndiquez-vous pour l'année 2009/2010 : votre adhésion au SNUipp67 sera d'ores et déjà prise en compte... mais les chèques ne seront débités qu'à partir du mois d'octobre 2009... vous bénéficierez donc de 4 mois d'adhésion «offerts »... profitez-en !**

### *Informations départementales*

#### **CAPD du 28 mai 2009 :mouvement, Exéat, postes à profils...**

Dans une [déclaration liminaire](#) à la CAPD, le SNUipp67 a tenu à rappeler son opposition à ce nouveau mouvement imposé par l'Inspection Académique et à l'utilisation d'une plate-forme privée (5000 euros ...pour presque rien !) pour la diffusion des propositions d'affectation.

##### -Mouvement 2009 :

Vous avez été **1906** collègues du département à participer à cette première phase du mouvement contre **1988** en 2008.    **835** obtiennent un poste lors de cette phase au lieu de **784** l'an passé.

L'administration a justifié les bouleversements que l'on a connus cette année par la volonté de nommer plus de collègues à titre définitif lors de la 1<sup>ère</sup> phase...

Les représentants du personnel – avertis fort tard des propositions d'affectation – par leur travail de vérification ont pu faire revoir un certain nombre de situations problématiques.

Des chaînes ont du être mises en place et certains d'entre vous se sont vu affectés sur d'autres postes que ceux qui leur avaient été proposés ... ou finalement se retrouvent à devoir passer à la seconde phase du mouvement.

Si vous n'avez rien obtenu lors de la 1<sup>ère</sup> phase et si vous vous souhaitez faire des vœux géographiques ou étendre vos vœux géographiques, vous pouvez adresser un courrier à l'Inspection Académique avant le 5 juin.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez confirmation de votre affectation ou si vous souhaitez que le SNUipp67 suive votre dossier pour le 2<sup>nde</sup> phase du mouvement. Envoyez-nous (si ce n'est pas déjà fait) vos vœux et [la fiche de suivi SNUipp](#).

-Inéat/ Exéat : Tous les exeat pour rapprochement de conjoint sont accordés (certains sont soumis à la présentation de pièces justificatives ou à l'attente de la titularisation). Un exeat est accordé pour raison médicale. Il reste à obtenir les ineat des départements concernés.

Les ineat – et éventuellement d'autres exeat - seront étudiés lors des CAPD du 25 Juin et du 27 Août en fonction des besoins du département.

-Candidatures postes à profil : un certain nombre de « postes à profil » ont été attribués hier suite aux commissions : directions « à profil », postes de CPC, de référents ... Si vous souhaitez connaître les personnes retenues, vous en trouverez [la liste](#) sur notre site.

Certains postes à profil sont encore à pourvoir ... guettez les appels à candidature.

-Sanctions disciplinaires et baisse de note : lors de l'année scolaire 2008/2009 une baisse de note a été prononcée ainsi que 4 blâmes et un avertissement.

Certaines des personnes concernées ont décidé de faire appel de ces décisions.

-Commission de Réforme : elle est consultée sur les mises en disponibilité d'office pour raisons de santé et pour tout ce qui consiste à évaluer l'imputabilité au service dans des congés de longue maladie, de longue durée ou l'invalidité.

2 représentants du personnel participent aux travaux de cette commission. Ils sont, normalement, élus par les délégués du personnel qui siègent en CAPD.

Il se trouve que depuis de nombreuses années aucune élection n'avait eu lieu. Une règle, implicite, faisait qu'un représentant de chacune des deux organisations syndicales arrivées en tête aux élections professionnelles siège dans cette commission.

Depuis les élections professionnelles de 1996 le SE-Unsa et le Sgen-Cfdt occupaient les deux premières places. La « règle » du « chacun un siège » s'appliquait tranquillement.

Aux dernières élections de décembre 2008 le Sgen a perdu sa deuxième place au profit du SNUipp-FSU.

Respecter la « règle » aurait dû aller de soi d'un point de vue « démocratique »...sauf que lors de la CAPD du 28 mai le SE-Unsa a demandé à ce qu'un vote soit organisé...

Ce passage soudain au vote avec l'alliance du SE et du SGEN avait sans doute pour objectif de « barrer la route » au SNUipp.

Mission accomplie...mais nous vous laissons juges de ces pratiques.

Dans plus des trois-quarts des départements, le SNUipp a été placé en tête aux dernières élections. Le « respect du verdict des urnes » fait que ce qui est impossible dans le Bas-Rhin est, heureusement, « normal »...ailleurs !

- Divers : Le SNUipp67 a rappelé son souhait que la situation des EMF (carte des postes, obligations, difficultés – 7 démissions l'an passé) soit discutée en CAPD ou en Groupe de travail.

La nouvelle circonscription de Strasbourg 11 – dont feront partie entre autres les écoles internationales – n'a toujours pas d'inspecteur ... Les postes secteur et international étant dorénavant indifférenciés à l'Ecole du Conseil des XV, les enseignants sont nommés sur l'école.

## **Journée de Solidarité : bientôt le...15 août ?!**

Comme chaque année quelques lignes ,lapidaires, en provenance des Inspections « informent » les enseignants que la journée de Solidarité est fixée au 31 août ou au 5 juillet par « décision départementale ».

Sauf qu'il y a comme un problème...ce problème c'est la LOI n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité qui stipule :

*Article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées :*

*« -Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la journée de solidarité mentionnée à l'article L. 3133-7 du code du travail est fixée dans les conditions suivantes :*

*« — dans la fonction publique de l'Etat, par un arrêté du ministre compétent pris après avis du comité technique paritaire ministériel concerné.*

*« Dans le respect des procédures énoncées aux alinéas précédents, la journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :*

*« 1° Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;*

*« 2° Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;*

*« 3° Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. »*

**La journée de pré-rentrée étant fixée au 1<sup>er</sup> septembre seuls les collègues volontaires pour travailler le 31 août peuvent le faire.**

**Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas travailler le 31 août ou le 5 juillet vous n'êtes pas tenu de le faire !**

D'autre part les conseils de maîtres peuvent tout à fait proposer à leur IEN deux dates de réunion dans ce cadre, conformément à l'arrêté du 4 novembre 2005 qui prévoit que " Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres ".

**N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.**

## **Réunions d'infos syndicales : s'informer au mois de juin !**

S'il vous reste des animations pédagogiques au 3<sup>ème</sup> trimestre et si vous préférez assister à une RIS, réservez-vous cette ½ journée... voici les RIS du mois de juin.

**NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.**

**Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.**

**Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.**

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole Maternelle des Sources <b>SAVERNE</b>	Mercredi <b>10 juin 2009</b>	14 Rue des sources 67700 SAVERNE	9h – 12h
Maison des Syndicats <b>STRASBOURG</b> 2 <sup>nd</sup> e phase Mouvement	Mercredi <b>17 Juin 2009</b>	Rue Sédillot- Salle B <b>STRASBOURG</b>	9h – 12h
Ecole Maternelle <b>HOCHFELDEN</b>	Mercredi <b>24 juin 2009</b>	Rue de l'abbé Weisrock 67240 HOCHFELDEN	9h – 12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

## **Bilan de l'Aide Personnalisée : enquête à remplir !**

Le SNUipp a mis en place un dispositif de suivi pour donner la parole aux enseignants, pour établir un bilan, et interpellier les inspecteurs d'académie et le ministre. A ce jour, le ministère n'a toujours donné aucune réponse à la demande du SNUipp de faire un bilan qualitatif de la mise en place de l'aide personnalisée.

Vous avez été nombreux à répondre à une première enquête qui avait pour objet de dresser un premier état des lieux après quelques semaines de fonctionnement.

Avant la fin de cette année de mise en place, nous vous proposons de faire le point à partir du questionnaire téléchargeable [ICI](#) (et en nous le renvoyant au local au 10 rue de Lausanne à Strasbourg) ou en remplissant cette nouvelle enquête en ligne sur [le site du SNUipp](#). Vous trouverez également dans ce document une suggestion de courrier à adresser aux parents d'élèves.

Cette enquête permettra en fin d'année scolaire, sur la base de ce bilan, de faire de nouvelles propositions afin de peser sur l'avenir et la réussite de tous les élèves. Dans ce cadre aussi, il s'agit d'obtenir la réouverture du dossier du rythme de la journée SNUipp de l'élève et de la semaine scolaire.

### **Action :**

Grande Manifestation Interprofessionnelle Public / Privé  
SAMEDI 13 JUIN à 14H00 Place de la Bourse

## ***Informations nationales***

### **Evaluation CE1 : Consignes , modalités pratiques.**

Vous trouverez ci-dessous quelques précisions sur la mise en œuvre pratique des consignes du SNUipp. Concrètement, le SNUipp appelle à :

- ne pas diffuser les résultats globaux de l'école : ne rendre compte que des seuls résultats aux élèves et aux parents de la classe concernée
- ne pas permettre la transmission des résultats par voie informatique : à partir du logiciel il suffit d'imprimer les résultats et de les transmettre sous format papier aux IEN
- anonymiser les résultats c'est à dire enlever toute trace de provenance de l'école, les noms des élèves étant de fait supprimés par le logiciel ministériel. Plusieurs écoles peuvent regrouper sous un même pli les résultats papier anonymés en joignant la liste des écoles pour montrer que la passation est réalisée.
- ne pas faire passer des items non abordés en classe.

Le SNUipp réaffirme, à l'occasion de la passation des évaluations CE1, son opposition à tout classement des écoles. Il rappelle qu'il conteste l'intérêt pour les élèves, les enseignants et les familles d'un codage binaire et pose la question de la validité pédagogique du niveau ciblé par certains exercices. Le SNUipp demande la remise à plat du dispositif d'évaluation pour qu'il soit véritablement au service des élèves, des enseignants, des familles.

Nous vous rappelons que le 4 pages « Evaluations » à destination des familles est disponible sur [notre site](#).

### **Mastérisation et réforme de la formation des enseignants.**

Réformer le recrutement et la formation des enseignants met en jeu la conception même du métier. Enseigner est un métier qui s'apprend et qui requiert, de la maternelle à l'université, un haut niveau d'expertise. L'avenir de tous les jeunes dépend de la capacité qu'auront les enseignants à relever les nouveaux défis pour garantir la réussite de tous les élèves. Pour cela, il faut une formation longue et approfondie, combinant apports de la recherche, approches didactiques, théoriques et pratiques professionnelles avec les élèves. Vous trouverez [sur notre site](#) une analyse des grandes lignes de la réforme en cours.